

---

pays ouvrent leurs portes aux réfugiés indochinois. Ce que quelques pays à eux seuls ne peuvent résoudre, pourrait l'être sûrement par les efforts conjugués d'un plus grand nombre de pays qui en ont les moyens.

En plus des conséquences directes pour les réfugiés accueillis, ce geste aurait une incidence favorable sur les populations, les parlements et les gouvernements des pays qui reçoivent déjà des réfugiés. Il contribuerait ainsi à renforcer leur conviction de participer à un effort global à l'échelle internationale. Il faut aussi que les possibilités actuelles de réinstallation soient exploitées au maximum et dans les meilleurs délais. Dans cette optique, nous serions disposés à appuyer toute mesure, prise de concert par l'ensemble des pays de réinstallation, pour accélérer le transport des réfugiés des États de premier refuge vers les pays de réinstallation. Pour sa part, le Canada a déjà réaménagé les effectifs chargés de la mise en oeuvre du programme des réfugiés indochinois. Dans le cas des six cents réfugiés du Hai Hong, bien que nous ayons évidemment préféré que l'accueil se fasse d'une façon plus rationnelle, selon la procédure habituelle, nous avons simplifié celle-ci, réussissant à transporter les intéressés au Canada en deux semaines.

Nous croyons enfin que l'effort international global devrait être fonction des possibilités particulières de chaque pays. Il faut tout aussi bien des contributions financières que des lieux d'asile temporaire et de réinstallation permanente. Certains pays pourront fournir les deux, alors que d'autres pourront plus avantageusement fournir l'un ou l'autre. Les mesures dont nous discutons ici n'intéressent que les manifestations d'un phénomène qui trouve son origine dans l'évolution politique et sociale des pays d'exode. C'est donc à ces pays qu'il appartient de trouver la vraie solution à long terme. Il n'y a pas lieu de discuter ici dans le détail des causes profondes du problème. Je dirai simplement que nous l'avons fait dans d'autres contextes, notamment au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies, et que nous entendons continuer à le faire jusqu'à ce que nous constatons certaines améliorations. Mais toute réunion comme la nôtre se doit de souligner clairement que la communauté internationale tient les pays d'exode responsables du bien-être de tous leurs citoyens, quelle que soit leur origine raciale ou leur condition économique. Nous ne devons pas hésiter à inviter explicitement ces pays à procéder, pour des raisons humanitaires, aux ajustements nécessaires à l'amélioration d'une situation qui engendre tant de privations et de souffrances. Nous sommes conscients de la conjoncture économique défavorable qui existe dans les pays d'exode. Aux grands problèmes économiques vient s'ajouter une pénurie alimentaire critique que sont venues aggraver de désastreuses inondations. Dans la mesure où la détérioration de la situation économique a pu contribuer à l'exode des réfugiés, le recours à l'aide multilatérale et bilatérale pourrait peut-être permettre d'en réduire le nombre. Pour des raisons purement humanitaires, les membres de la communauté internationale voudront peut-être faire un effort en ce sens. C'est d'ailleurs le cas du Canada qui a notamment fourni une aide importante à l'un des pays d'exode du Sud-Est asiatique. Toutefois, nos dispositions à cet égard seraient sans doute renforcées si les pays d'exode s'attachaient à mieux respecter les droits et besoins fondamentaux de tous leurs citoyens.

---